

DECRET N° 2016- 651 du 21 octobre 2016
portant nomination au Ministère de la
Décentralisation et de la Gouvernance
Locale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 octobre 2016

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après, au Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale :

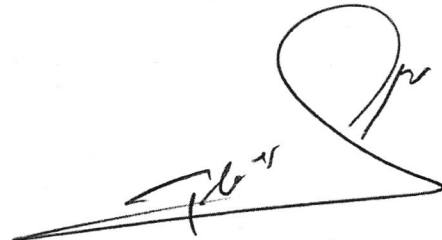
- Conseiller Technique au Suivi-évaluation des Projets et Programmes :
Monsieur Bio Jean BIO BOUGO ;
- Conseiller Technique à la Gouvernance Locale :
Monsieur Fassinou HOUNSINO ;

- Conseiller Technique à la Réforme Institutionnelle :
Monsieur Kévi Jean KAKPO ;

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

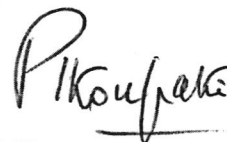
Fait à Cotonou, le 21 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



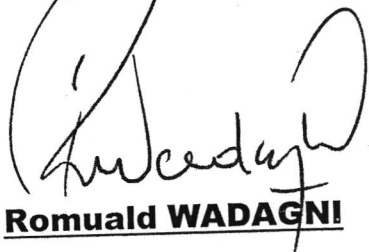
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



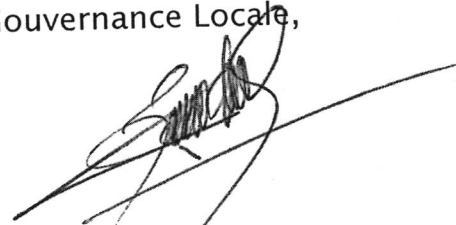
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation et
de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.